

étude de l'interaction entre le bison et le bétail est en cours au parc national de Wood Buffalo et dans la région avoisinante. Des projets de plus courte durée sont conçus chaque année et exécutés pour Parcs Canada, selon les priorités de ce dernier.

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction a été signée par le Canada en juillet 1974. Le SCF a été chargé des activités scientifiques et de l'aménagement dans le cadre de cette convention au Canada. La Loi sur la faune du Canada, adoptée par le Parlement en 1973, fournit au gouvernement fédéral et au SCF un cadre législatif pour l'exécution de programmes fédéraux-provinciaux d'aménagement. Aux termes de cette loi, le SCF a institué un programme relatif aux espèces rares et menacées d'extinction. Aux études qui s'effectuent constamment sur le bison des forêts, la grue blanche d'Amérique et le faucon pèlerin s'ajouteront de nouveaux projets concernant d'autres espèces. L'Accord international sur la conservation de l'ours blanc est entré en vigueur le 26 mai 1976. Le Canada a été le premier des cinq signataires à le ratifier. Comme il veille à l'application de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, le SCF recommande, en consultation avec les organismes provinciaux de la faune, les modifications annuelles au règlement qui fixe la durée de la saison de chasse, les prises permises et les règlements de chasse. L'application de la Loi et du Règlement est assurée par la GRC, avec la collaboration du SCF et des autorités provinciales.

Le programme des réserves nationales de faune a été amorcé par le SCF en 1966 pour assurer la protection et la conservation de terres importantes ou uniques pour la faune. A l'origine, il ne concernait que les habitats des oiseaux migrateurs, mais à l'heure actuelle il englobe les terres pouvant supporter d'autres formes de vie sauvage. Il existe aujourd'hui plus de 40 réserves nationales de faune dans tout le Canada, et on envisage d'en créer encore d'autres. Un certain nombre de réserves de faune à gestion conjointe ont également été créées qui sont administrées de concert avec les provinces. La terre, la végétation et la vie sauvage qu'elle supporte sont les principaux objets de préoccupation. Plus de 80 lieux importants de couvain pour les oiseaux migrateurs, d'appartenance privée pour la plupart, ont été déclarés des refuges aux termes du Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs; dans ces lieux, la chasse est interdite.

Deux fois l'an, le SCF effectue des enquêtes sur les chasseurs de gibier d'eau, choisis parmi les plus de 500,000 titulaires de permis de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier au Canada. Ces enquêtes permettent d'obtenir des estimations sur les espèces et l'effectif des prises. Parmi les autres activités en cours intéressant les oiseaux migrateurs considérés comme gibier figurent une enquête nationale sur les captures d'oies, des enquêtes annuelles sur les dommages causés aux cultures dans les provinces des Prairies et sur les populations de gibier d'eau et les conditions d'habitat dans l'Ouest canadien, et un programme destiné à réduire les dangers d'accidents dus aux oiseaux volant à proximité des aéroports. Le baguage des oiseaux procure des renseignements précieux sur les mouvements migratoires et la biologie des oiseaux, et il est particulièrement utile pour la protection du gibier d'eau. Le SCF conserve à son bureau central d'Ottawa les dossiers des baguages effectués sur le continent et contrôle l'activité des bagueurs dans tout le Canada.

Une attention particulière est accordée aux espèces devenues très rares ou menacées d'extinction. Le programme dans le cadre duquel 21 œufs recueillis sur les lieux de couvain des grues blanches d'Amérique ont été mis en incubation au Patuxent Wildlife Research Centre dans l'État du Maryland se poursuit. Les petits de ces poussins seront un jour remis en liberté, mais seulement lorsque se sera constituée une réserve suffisante de reproducteurs. Un autre aspect de ce programme concerne l'utilisation de la grue grise comme parent nourricier pour couvrir les œufs de la grue blanche. En 1979, la population de grues blanches dans le monde entier avait atteint 109, soit 83 à l'état sauvage et 26 en captivité.

Les recherches se poursuivent concernant les effets des produits chimiques toxiques sur la faune à divers endroits du pays. En Alberta, on continue d'étudier l'effet des herbicides sur l'habitat de la faune. Les travaux sur le terrain portant sur le rapport entre la contamination chimique des Grands Lacs inférieurs et la reproduction des oiseaux piscivores se sont poursuivis aux termes d'une entente canado-américaine sur la